

---

**Organisation internationale du Travail**

# **La sécurité en chiffres**

**Indications pour une culture mondiale de la sécurité au travail**

Genève, 2003

---

Copyright © Organisation internationale du Travail 2003

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

---

ISBN : 92-2-213741-8

Première édition 2003

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org) ou par notre site web: [www.ilo.org/pblns](http://www.ilo.org/pblns)

---

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

---

## Avant-propos

L'agenda de l'OIT en faveur du travail décent reflète l'aspiration de chacun, homme ou femme, à vivre et à travailler dans la dignité. Le travail est essentiel à la vie des gens, à la stabilité des familles et des sociétés. Chacun aspire à un travail qui lui assure, à lui ainsi qu'à sa famille, un niveau de vie acceptable ; un travail qui lui permette de faire entendre sa voix, et qui respecte ses droits fondamentaux. Chacun veut être protégé lorsqu'il ne peut pas travailler, et chacun veut aussi une protection contre la maladie et les lésions professionnelles.

Pour être décent, le travail doit être sans danger, mais on est loin du compte. Tous les ans, environ deux millions d'hommes et de femmes perdent la vie dans des accidents ou à cause de maladies liés au travail, et chaque année on dénombre dans le monde 270 millions d'accidents du travail et 160 millions de maladies professionnelles. Et ces chiffres sont en dessous de la réalité.

Que de pertes, de douleurs et de souffrances ! On en est, hélas, trop peu conscient. Pourquoi ? Peut-être à cause de la dispersion du phénomène. Certains cas plus spectaculaires retiennent l'attention, mais la réalité quotidienne de ceux qui meurent, qui tombent malades ou qui sont blessés à cause de leur travail, passe en partie inaperçue.

Pris ensemble, ces accidents et maladies constituent un phénomène social, et le monde a le devoir d'agir. L'inaction a un coût. Un coût humain, et aussi un coût économique. Les entreprises et les travailleurs savent que l'inertie dans ce domaine nuit à la productivité. Un travail qui néglige à la fois l'efficacité économique et la sécurité et la santé des travailleurs ne peut être le fondement d'une stratégie de développement durable.

L'OIT a toujours refusé d'admettre que les accidents du travail et les maladies professionnelles « font partie du métier ». Il est parfaitement possible de prévenir les accidents et les maladies du travail, à l'issue parfois fatale. Nous mettons à profit notre capacité de toucher tous les pays du monde pour promouvoir une culture de la sécurité sur le lieu de travail – partout où l'on travaille - soutenue par des politiques et des programmes nationaux appropriés. Par notre activité normative, par la mise au point d'orientations et de recueils de directives pratiques, et par la collaboration et la coopération internationales, nous fournissons des références favorisant la prise de mesures, les instruments pratiques et l'assistance nécessaires pour rendre le lieu de travail plus sûr.

La Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail est l'occasion d'insister sur la nécessité de promouvoir la sécurité au travail. Le présent rapport décrit les défis que nous devons relever et il indique la voie à suivre. La prise de conscience doit déboucher sur l'engagement et l'action. En oeuvrant de concert avec ses mandants et d'autres acteurs importants, l'OIT participe à un effort renouvelé pour promouvoir la sécurité des travailleurs partout dans le monde.

Juan Somavia  
Directeur général  
Bureau international du Travail



---

## Table des matières

Avant-propos.....	i
1. La sécurité en chiffres.....	1
Environ deux millions de personnes sont tuées par leur travail chaque année.....	1
2. Le défi.....	3
2.1 L'étendue du problème.....	3
2.2 Décès : 2 millions par an.....	3
2.3 Tendances régionales.....	6
Différences selon les régions du monde.....	6
2.4 Maladies non mortelles : 160 millions par an.....	9
2.5 Accidents : 270 millions par an.....	9
2.6 Mondialisation.....	10
2.7 Facteurs psycho-sociaux et problèmes émergents.....	11
2.8 Secteurs à hauts risques.....	11
2.9 Sexe.....	13
2.10 Le travail des enfants.....	14
2.11 VIH/SIDA.....	15
2.12 Inspection du travail.....	15
3. La sécurité paie.....	17
3.1 De bonnes conditions de sécurité et de santé sur le lieu de travail, n'est-ce pas trop cher ? 17	
3.2 Coût annuel des accidents du travail et des maladies professionnelles : plus de 1250 000 millions \$.....	17
3.3 Sécurité et compétitivité.....	19
3.4 Le point de vue économique : solde financier de la sécurité.....	20
3.5 Réputation et responsabilité.....	21
4. Une culture mondiale de la sécurité.....	23
4.1 Une culture de la sécurité – mais comment ?.....	23
4.1 Les normes de l'OIT.....	23
4.3 Les voies d'avenir.....	24
4.4 Stratégies.....	25
4.5 Objectifs.....	26
SOURCES ET RESSOURCES.....	29



---

## 1. La sécurité en chiffres

### **Environ deux millions de personnes sont tuées par leur travail chaque année.**

C'est un chiffre mondial, extrait des estimations les plus récentes de l'OIT.

Si impressionnants soient-ils, ces chiffres ne révèlent qu'une partie du problème. On peut considérer qu'environ 160 millions de personnes sur notre planète ont des maladies professionnelles. Dans un cas sur trois, la maladie entraîne la perte de quatre jours de travail ou plus. En même temps, le nombre d'accidents du travail dans le monde, mortels ou non, est estimé à 270 millions par an.

Le travail qui tue n'est pas une fatalité.

Les accidents n'"arrivent" pas juste comme ça.

Les maladies ne frappent pas au hasard.

Elles ont une cause.

### **La plus grande partie des décès, blessures et maladies imputables au travail peuvent être évitées.**

Il faut faire passer le message. Le 28 avril, la Journée Mondiale pour la Sécurité et la Santé au Travail nous donne une occasion spéciale de le faire.

Chaque pays, chaque ville, chaque village commémore ses victimes de guerre. Alors, pourquoi ne pas consacrer un jour de mémoire à tous les hommes, femmes et enfants qui sont tombés, victimes de leur travail ? Et pourquoi ne pas l'utiliser pour mettre en lumière le besoin urgent de meilleures conditions de sécurité et de santé au travail ?

A partir de cette idée simple, en 1989, les travailleurs américains et canadiens ont mis en place une Journée du Mémorial pour leurs collègues morts et blessés au travail. Reprise chaque 28 Avril, l'idée de cette journée s'est étendue rapidement. Elle est maintenant observée dans près de cent pays. La mondialisation de cette Journée du Mémorial (*International Workers Memorial Day*) a été vigoureusement mise en avant par le mouvement syndical, et en particulier par l'*International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)*.

L'OIT, qui a longtemps soutenu ces commémorations, y participe désormais officiellement. Son souhait est de lui ajouter la force qui lui est propre : le tripartisme. En d'autres mots, la coopération entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, se reconstruit sur un pied d'égalité.

### **La sécurité paie. L'OIT est convaincue que les normes les plus hautes de sécurité et de santé au travail concourent aux meilleurs intérêts de chaque travailleur, de chaque employeur, et de chaque nation.**

Nous avons des chiffres pour appuyer cette affirmation. Ce document qui expose nos arguments essentiels dans une publication brève et facile à lire, constitue donc une part de notre contribution à cette journée du 28 avril. Pour ceux qui souhaitent avoir plus de détails, nous donnons les références de documents complémentaires. Pour ceux qui, dans les

---

affaires, dans les administrations publiques, dans les syndicats, ont besoin de prendre vite la bonne décision, *La Sécurité en Chiffres* donne les faits essentiels :

- **Le défi :** Nos estimations du nombre de décès, dommages corporels et maladies imputables au travail dans le monde. Les tueurs les plus importants. Les tendances selon les régions Les tendances selon les régions. Les secteurs les plus exposés. Comment nous avons calculé ces chiffres.

- **La sécurité paie :** Pourquoi une sécurité faible est une fausse économie. Santé du travailleur, santé économique du pays. Les pays les plus compétitifs sont ceux où la sécurité au travail est la meilleure. Sécurité et survie des entreprises.

- Une culture mondiale de la sécurité : Gestion et implication des entreprises, facteur clé. Syndicat fort, environnement de travail sûr. Action locale, cadre mondial. Normes OIT pour la sécurité et la santé. Travail décent, travail sûr

Les faits têtus, souvent terribles, sont les meilleures bases du dialogue social sur ces questions vitales. Mais nous avons bien conscience du fait que les coûts les plus élevés ne sont pas ceux que l'on peut exprimer en chiffres.

Les décès, invalidités et maladies sont cause d'immenses souffrances humaines pour les victimes et leurs familles. Au delà des statistiques, ce sont des tragédies individuelles profondes, mais c'est la société dans son ensemble qui doit en assumer les coûts et trouver des solutions.

**Nous devons tous nous battre pour un travail décent et sûr, dans le monde entier. Et nous devons le faire ensemble. Croyez-nous, la sécurité est aussi dans les chiffres.**

---

## 2. Le défi

### 2.1 L'étendue du problème

**Faire baisser le nombre immense d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le monde est un défi majeur. Pour y faire face efficacement, nous devons d'abord connaître l'étendue du problème.**

Ce n'est pas facile. De nombreux accidents du travail ne sont jamais enregistrés. Même lorsque des statistiques existent, elles peuvent être présentées de façons différentes. Et, bien sûr, les pays qui ont les taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles les plus élevés ne sont pas ceux qui disposent des structures d'inspection et de déclaration les plus efficaces.

Cependant, l'OIT s'est donné pour tâche de produire les meilleures statistiques mondiales possibles sur la sécurité et la santé au travail<sup>1</sup>. Cette section donne un résumé de ses résultats. Par nécessité elles se basent parfois sur des estimations, mais celles-ci s'appuient sur des postulats valides.

Les indicateurs de décès, invalidité et maladies imputables au travail peuvent mesurer différents facteurs. Les indicateurs de résultats comprennent le nombre d'accidents mortels, d'accidents qui ont provoqué une invalidité, de maladies professionnelles (imputables au travail à 100%, et souvent indemnisées) et de maladies en rapport avec le travail (imputables partiellement - moins de 100% - au travail), l'absentéisme, les pensions et les taux d'invalidité. Ces indicateurs peuvent aussi se combiner, par exemple pour calculer le DALY (*disability adjusted life years* - années de vie corrigées du facteur invalidité).

Au fil de ce document nous expliquerons comment nous arrivons aux chiffres présentés.

### 2.2 Décès : 2 millions par an

D'après les dernières projections de l'OIT – pour l'année 2000, sur la base des chiffres de 1998 – il y a eu 2 millions de décès annuels imputables au travail.

Les décès annuels dans le monde ont été estimés en utilisant la fraction de la mortalité liée au travail que l'on peut imputer à des catégories spécifiques de maladies et de dommages corporels. Ces fractions imputables sont basées sur les chiffres d'exposition à des facteurs connus de maladies liées au travail, et sur l'impact connu de ces facteurs sur les taux de mortalité des maladies en question, en particulier dans les pays industrialisés.

De telles études n'ont pas été réalisées – ou très peu – dans des pays en développement. On considère cependant que la relation entre exposition et maladie y est vraisemblablement très voisine de celle des pays industrialisés, quoiqu'il puisse y avoir certaines exceptions, comme le mélanome de la peau, que l'on retrouve plus souvent chez des travailleurs qui sont plus sensibles à l'exposition prolongée aux UV.

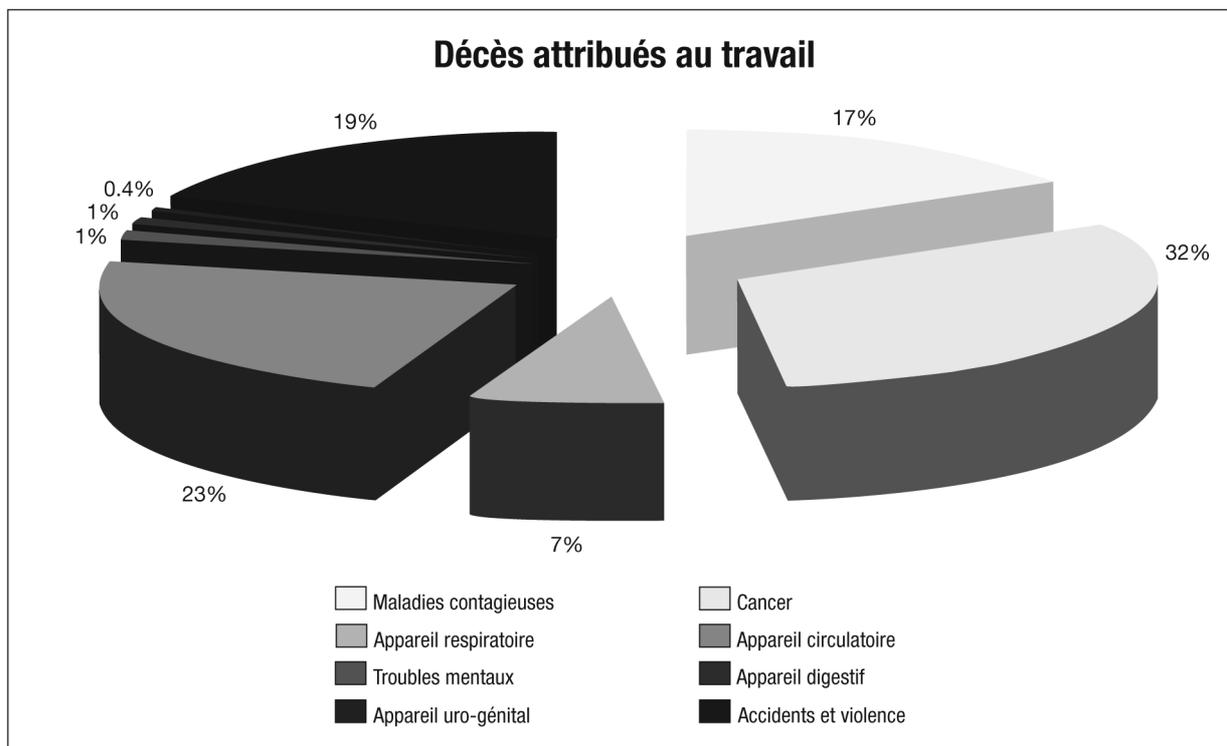
Globalement le corps humain réagit de façon très semblable partout dans le monde, et la plupart des processus de travail sont également universels. Il n'y a pas non plus, dans la plupart des cas, de différences majeures entre les réactions des hommes et des femmes aux facteurs principaux qui influent sur la sécurité et la santé au travail. Cependant il est certain qu'un certain nombre de facteurs régionaux, sectoriels ou liés au sexe, ont une influence sur la mortalité imputable au travail. Ces facteurs sont expliqués ci-dessous. Ils ont été

pleinement pris en compte dans les chiffres globaux de mortalité. Des facteurs de pondération régionale ont entre autres été utilisés (c.-à-d. le ratio de décès imputables au travail entre pays riches et pays pauvres). Ces données viennent des chiffres de mortalité imputable au travail du rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé : *Global Burden of Disease*<sup>2</sup> (Fardeau Mondial de la Maladie). Dans les régions à revenus intermédiaires, on peut s'attendre à ce que ces facteurs se compensent réciproquement, nous avons donc utilisé les mêmes fractions imputables que pour les pays à hauts revenus.

Sur la même base, l'OIT a estimé la contribution des différentes causes aux deux millions de décès par an.

La figure 1 résume ces résultats :

**Figure 1. Principales causes de décès imputables au travail dans le monde**



Source: OIT SafeWork.

Comme on peut le voir, les quatre plus gros tueurs sont :

➤ **Le cancer lié à la profession (32 pour cent)**

Les facteurs les plus importants sur lesquels on peut agir :

- amiante
- produits chimiques et processus industriels cancérigènes
- radiations ionisantes et matériaux radioactifs, radon, rayons UV
- silice et autres poussières cancérigènes

- 
- fumée de tabac "des autres" (tabagisme passif) sur le lieu de travail
  - fumées d'échappement des moteurs diesel.

➤ **Les maladies vasculaires liées à la profession (23 pour cent)**

Les facteurs les plus importants sur lesquels on peut agir :

*Maladies cardio-vasculaires*

- travail posté et travail de nuit, longues heures de travail (y compris décès dus au surmenage, appelé parfois karoshi)
- stress et fatigue provoqués par de fortes exigences et par le manque d'autonomie de décision, provoquant hypertension et niveau élevé d'"hormones de stress", par exemple chez les chauffeurs d'autobus et d'autocars.
- bruit
- situations induisant des risques physiques
- produits chimiques comme le disulfure de carbone, la nitroglycérine, le plomb, le cobalt, le monoxyde de carbone (fonderies, agents de la circulation), produits de combustion, arsenic, antimoine
- tabagisme passif au travail

*Maladies vasculaires cérébrales*

- travail posté
- tabagisme passif au travail

➤ **Accidents du travail (19 pour cent)**

Les facteurs les plus importants sur lesquels on peut agir :

- absence de politiques, de structures, de mécanismes collaboratifs travailleur/employeur sur les questions de sécurité et de santé ; absence de systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail
- culture de la sécurité insuffisante
- manque de connaissances, de solutions disponibles, de prise de conscience, de centres d'information
- manque ou insuffisance de politiques nationales, manque ou absence de systèmes de contrôle et de conseil pour l'application de la loi, manque ou insuffisance de coopération tripartite
- absence de stimulation par des mesures d'encouragement (*experience rating*)
- absence ou insuffisance des services de médecine du travail
- manque d'études et de statistiques fiables pour aider à fixer les priorités

- manque de formation efficace et de systèmes éducatifs à tous les niveaux.

## ➤ **Les maladies transmissibles liées à la profession (17 pour cent)**

Les facteurs les plus importants sur lesquels on peut agir :

- maladies infectieuses et parasitaires (malaria, maladies virales et bactériennes, schistosomiase, mouches tsé-tsé, zoonoses, syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ...)
- mauvaise qualité de l'eau de boisson, mauvaises conditions sanitaires
- mauvaise hygiène, manque d'instruction.

Note : les incidents impliquant des animaux dangereux, serpents et insectes, sont en général répertoriés comme *accidents*.

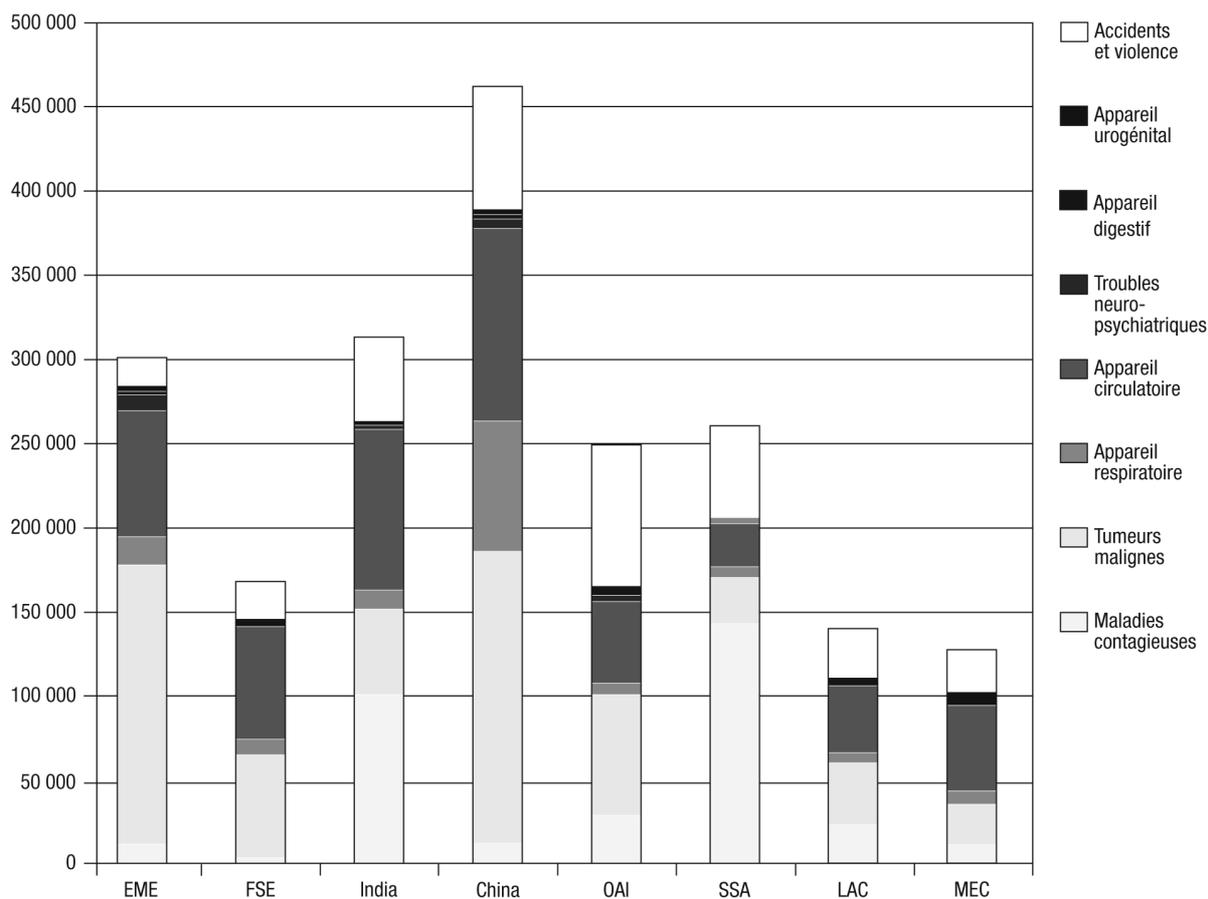
## **2.3 Tendances régionales**

### **Différences selon les régions du monde**

Les pourcentages ci-dessus concernent le monde entier. Lorsqu'on regarde la répartition des chiffres dans différentes parties du monde (selon la classification de la Banque Mondiale) le tableau est assez différent, comme on peut s'en rendre compte sur la figure 2. Dans les régions classées Economies de Marché Établies (*Established Market Economies*, EME) le cancer imputable au travail est le problème principal ; il est également important en Chine, sans doute à cause de l'utilisation de l'amiante et du tabagisme passif au travail. Les accidents sont la composante la plus importante dans la zone appelée Autres Asie et Îles (*Other Asia and Islands*, OAI), composante en forte progression en Chine. La Chine a le taux le plus élevé de maladies respiratoires provoquées par le travail de la mine. Les maladies du système circulatoire sont un facteur majeur dans la zone Economies d'Europe Anciennement Socialistes (*Formerly Socialist Economies of Europe*, FSE) et dans le Croissant du Moyen Orient (*Middle Eastern Crescent*, MEC). L'Inde et l'Afrique Sub-Saharienne (*Sub-Saharan Africa*, SSA) souffrent, en particulier, de maladies transmissibles liées au travail, les pays du groupe Amérique Latine et Antilles (*Latin America and the Caribbean*, LAC) démontrent la prévalence de tous les problèmes les plus préoccupants, et le cancer et les maladies du système circulatoire sont en tête pour la mortalité. Les chiffres ci-dessous montrent la mortalité totale par région du monde.

Le fardeau des accidents du travail et des maladies professionnelles n'est en aucun cas réparti équitablement à travers le monde. Comme on le voit sur la figure 2a, les décès par accidents du travail et maladies professionnelles sont en nombre proportionnellement beaucoup plus élevé dans certaines parties du monde que dans d'autres. Une analyse pays par pays révélerait des variations encore plus grandes. Les décès par accidents du travail et maladies professionnelles sont deux fois plus nombreux dans certains pays européens que dans d'autres. Dans certaines parties du Moyen-Orient et d'Asie, les taux de mortalité liés au travail s'élèvent à quatre fois ceux des pays industrialisés les plus sûrs.

**Figure 2. Décès causés par les accidents du travail et les maladies professionnelles selon les régions du monde**



Source: [www.ilo.org/safework](http://www.ilo.org/safework).

Parmi les tendances sous-jacentes, les situations sont aussi contrastées. En moyenne, les taux de décès par accidents ou maladies professionnelles baissent dans les pays industrialisés. Dans les pays en développement et dans les pays en cours d'industrialisation, le taux est constant ou en augmentation.

Les raisons de ces différences sont complexes. Il est certain qu'une meilleure prévention et de meilleurs équipements de sécurité ont joué un rôle important dans la baisse de ces taux dans les pays industrialisés. Mais l'exportation de tâches dangereuses a aussi joué le sien. La plupart des tâches les plus dangereuses dans le monde ne sont plus accomplies dans les pays les plus anciennement industrialisés.

Dans les économies industrialisées, la nature des problèmes de santé liés au travail est en train de changer. Il y a moins de dommages corporels, mais les problèmes liés au stress et au surmenage augmentent.

Figure 2a : Décès par accidents du travail et maladies professionnelles pour l'année 2000

	Population économiquement active	Nombre total d'emplois	Estimations mondiales		
			Total des décès imputables au travail	Accidents mortels	Accidents mortels rapportés à l'OIT
<b>ÉCONOMIES DE MARCHÉ ÉTABLIES</b>	409 141 496	380 833 643	<b>297 534</b>	16 170	14 608
<b>ANCIENNE ÉCONOMIES SOCIALISTES</b>	184 717 127	162 120 341	<b>166 265</b>	21 425	8 665
<b>INDE</b>	458 720 000	419 560 000	<b>310 067</b>	48 176	211
<b>CHINE</b>	708 218 102	699 771 000	<b>460 260</b>	73 615	17 804
<b>AUTRES ASIE ET ILES</b>	404 487 050	328 673 800	<b>246 720</b>	83 048	5 631
<b>AFRIQUE SUB-SAHARIENNE</b>	260 725 947	10 540 604	<b>257 738</b>	54 705	1 675
<b>AMERIQUE LATINE ET ANTILLES</b>	193 426 602	114 604 962	<b>137 789</b>	29 594	6 998
<b>CROISSANT MOYEN-ORIENTAL</b>	112 906 300	48 635 240	<b>125 641</b>	28 019	1 876
<b>MONDE ENTIER</b>	<b>2 732 342 624</b>	<b>2 164 739 590</b>	<b>2 001 717</b>	<b>354 753</b>	<b>57 468</b>

Source : [www.ilo.org/safework](http://www.ilo.org/safework)

Parmi les facteurs régionaux dont l'OIT tient compte, en particulier dans l'estimation des niveaux d'exposition, il y a les suivants :

- De nombreux processus de fabrication sont considérablement plus exigeants physiquement dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Le nombre de travailleurs exposés tend par conséquent à être plus élevé dans les pays en développement.

- Les températures et autres conditions climatiques sont habituellement plus pénibles dans ces mêmes pays. Malgré tout, des espaces de production ouverts, l'absence de murs ou leur présence limitée, et une meilleure ventilation naturelle des installations de production sont plus habituels dans les pays plus chauds, aux revenus plus faibles.

- La connaissance et la sensibilisation aux risques, et par conséquent les niveaux de prévention, sont plus faibles dans les pays à revenus faibles.

- Les pays en développement utilisent des équipements et des machines moins sophistiqués, consommant moins d'énergie.

- Par le passé, les pays en développement ont moins utilisé certains minéraux et certains produits chimiques (comme l'amiante et les produits chimiques industriels). Cependant ce schéma évolue, et certains autres produits comme les pesticides sont davantage utilisés, sans les mesures de contrôle appropriées.

- Les pays industrialisés ont davantage tendance à faire fonctionner leurs outils de production et leurs services 24h. sur 24. Cela augmente le travail posté et le travail de nuit dans les régions à revenus élevés.

- Les maladies contagieuses au travail (malaria, hépatites, infections virales et bactériennes...) sont beaucoup plus présentes dans les pays à revenus faibles que dans les autres.

---

- Du fait de la moindre espérance de vie dans les pays à revenus faibles, certaines maladies qui ont une longue période de latence et qui apparaissent tard dans la vie active ou à l'âge de la retraite, comme les cancers liés à certains métiers et les maladies circulatoires, ne sont pas prises en compte en tant que problèmes prioritaires. Pourtant ces maladies ont un fort potentiel de développement au fur et à mesure que le système de santé s'améliore et que l'espérance de vie s'accroît.

- On peut constater que l'industrialisation commence par provoquer une hausse des décès imputables au travail. La création de nouvelles routes, d'infrastructures, de moyens de communications et d'usines fait augmenter rapidement le taux d'accidents, mortels ou non. Il en va de même pour l'introduction de travailleurs sans formation dans des emplois industriels et dans des cultures qui sont pour eux un monde totalement nouveau.

Dans les pays nouvellement industrialisés, ces chiffres auront tendance à augmenter jusqu'à ce qu'un palier soit atteint. Progressivement, les politiques et les programmes de prévention prendront de l'ampleur. Ils commenceront à avoir un impact positif sur les taux d'accidents, comme ce sera le cas pour le glissement structurel vers des activités de services. Il ne faut cependant pas négliger le fait que pour une partie, l'augmentation rapide des chiffres concernant les accidents pendant la période d'industrialisation pourra être due à un meilleur niveau de déclaration. Les populations rurales et du secteur informel sont en général hors d'atteinte des structures de protection, d'inspection et d'indemnisation. Les secteurs de l'industrie et des services sont mieux couverts, et enregistrent donc des chiffres plus réalistes.

## 2.4 Maladies non mortelles : 160 millions par an

Des sondages britanniques (1998)<sup>3</sup> et finlandais (2000)<sup>4</sup> sur les maladies professionnelles déclarées spontanément ont conclu que respectivement 7,3 et 8,3 pour cent des salariés déclarent annuellement au moins une maladie professionnelle provoquant des absences au travail. Dans la population mondiale, en supposant que les travailleurs ne sont pas en meilleure santé dans d'autres parties du monde que dans ces deux pays, cela signifierait que quelque 184 à 208 millions de travailleurs souffrent de maladies professionnelles. Pour environ 2,3 pour cent d'entre eux, soit 58 millions, il en résulte des absences au travail de 4 jours ou plus. Le sondage de l'Union Européenne concluait que 5,4% des travailleurs souffrent de problèmes de santé causés ou aggravés par leur emploi actuel ou passé<sup>5</sup>. Si on tient compte du sous-emploi et de ceux qui ont un emploi mais souffrent d'un problème de santé dû à leur emploi passé, une estimation de **160 millions** de personnes souffrant de maladies professionnelles dans le monde est raisonnable.

## 2.5 Accidents : 270 millions par an

Les blessures causées par des accidents du travail ne provoquent le décès que lorsqu'un certain nombre de facteurs aggravants coexistent. Selon le type d'emploi, on compte de 500 à 2000 blessés pour un accident mortel.

Sur cette base, l'estimation de l'OIT du nombre total d'accidents du travail, mortels ou non, dans le monde, est de 270 millions par an.

Quoique les blessures mortelles dues à des accidents du travail ne viennent qu'en troisième position parmi les causes de décès au travail, il faut garder à l'esprit que :

- Les accidents mortels concernent en général des travailleurs qui auraient pu avoir encore une longue carrière devant eux, et pour certains, ce sont de jeunes travailleurs

---

inexpérimentés. On estime à 12000 le nombre d'enfants travailleurs qui meurent annuellement. Ces morts causent ainsi la perte d'un grand nombre de vies et d'années de travail. En revanche, les cancers professionnels et les maladies du système circulatoire liées au travail ont tendance à se déclarer tard dans la vie professionnelle, voire bien sûr aussi à l'âge de la retraite. La perte, en termes concrets, est donc considérable.

- Alors que certaines maladies professionnelles résultent de plusieurs facteurs coexistants difficiles à éliminer, comme certaines prédispositions génétiques, les accidents du travail sont tous provoqués par des facteurs agissant sur le lieu de travail et qui auraient pu être évités. La preuve en est le taux en baisse continue d'accidents dans les pays industrialisés. De nombreuses entreprises et certains gouvernements ont déjà adopté l'objectif zéro accident. Donc pratiquement tous les accidents peuvent être éliminés par un ensemble de mesures connues. Si tous les États membres de l'OIT adoptaient les meilleures stratégies de prévention des accidents et les pratiques qui existent déjà et qui sont faciles à identifier, quelque 300 000 morts (sur 360 000) et 200 millions d'accidents (sur 270) pourraient être évités, sans compter les économies qui seraient faites sur les indemnités (voir chapitre suivant : *La Sécurité Paie*).

- Une grande partie de la réduction constante du nombre d'accidents du travail dans les pays industrialisés est due principalement à la réduction des effectifs dans les secteurs à hauts risques. Même si il y a moins de travailleurs dans les métiers à risques dans ces pays, le taux d'accidents parmi de tels travailleurs peut rester élevé. Par exemple, les accidents mortels dans les exploitations forestières des régions montagneuses de Caroline du Nord aux USA sont 15 fois plus fréquents que dans le secteur du bâtiment dans les pays en développement.

- Une autre raison de la réduction du nombre d'accidents mortels dans les régions à revenus élevés est l'amélioration considérable des premiers soins, le transport rapide vers l'hôpital et la qualité des services d'urgence. De ce fait le nombre moins élevé de morts dans ces pays ne signifie pas nécessairement une baisse du nombre d'accidents graves.

- La violence liée au travail est responsable d'un nombre croissant de dommages corporels au travail.

Les blessures causées par des accidents ne provoquent le décès que lorsqu'un certain nombre de facteurs aggravants coexistent. Les accidents mortels ne sont que le sommet de l'iceberg. Selon le type d'emploi, on compte de 500 à 2000 blessures non fatales pour chaque accident mortel.

Des études aux États-Unis<sup>6</sup> et en Finlande<sup>7</sup> montrent que pour chaque accident mortel il y a plus de 1000 accidents non mortels entraînant au moins trois jours d'incapacité temporaire. En Allemagne<sup>8</sup> le ratio est de 1 pour 1 200, et pour ce qui est des blessures causant au moins un jour d'absence il est de 1 pour 2 400. Le ratio entre un accident mortel et une blessure nécessitant des premiers soins est de 1 pour 5 000. Les accidents évités de justesse ou les situations dangereuses sont beaucoup plus fréquents. Pour chaque accident mortel 70 000 accidents sont évités de justesse. Ce sont cependant ces grands nombres de situations perturbantes qui entraînent des pertes de productivité. De plus, pour réduire le nombre d'accidents, une action continue et systématique visant à éliminer les facteurs qui sont à l'origine de ces 70 000 quasi-accidents est indispensable. Chacun d'entre eux peut conduire à un accident grave lorsque d'autres facteurs aggravants sont présents.

## 2.6 Mondialisation

Certains expriment leur inquiétude à l'idée que la mondialisation de l'économie puisse amplifier certains des facteurs qui contribuent à provoquer accidents et maladies au travail.

---

Des facteurs liés à la mondialisation comme l'accélération et la libéralisation du commerce mondial et le développement des nouvelles technologies génèrent de nouveaux types d'emplois et d'organisation du travail, et donc de nouveaux schémas d'exposition aux risques d'accidents et de maladies liés au travail. Il est clair que certaines parties du monde bénéficient de davantage d'opportunités et de nouveaux lieux de travail mieux conçus. On voit aussi qu'au travers de la mondialisation il est possible d'exercer des pressions pour améliorer la sécurité et la santé. Cependant certaines autres parties du monde peuvent en subir les conséquences négatives.

Au fur et à mesure que les entreprises multinationales continuent à fusionner en un nombre plus restreint de conglomérats mondiaux pour constituer le moteur de l'économie mondiale, les PME et PMI sont reconnues comme le moteur des économies locales et comme la première source d'emplois présents et futurs dans tous les pays. En réaction aux exigences de souplesse exprimées par les forces de mondialisation, de nombreuses entreprises se concentrent sur quelques métiers de base et en abandonnent d'autres. La recherche de compétences externes et la sous-traitance pour ces activités de la part des plus grandes multinationales a provoqué la création d'un grand nombre de micro-entreprises, de petites et moyennes entreprises et d'entreprises individuelles.

Les dangers et les risques professionnels sont plus importants dans ces entreprises de moindre taille parce que leurs ressources et leurs capacités techniques sont limitées. Dans les pays en développement les législations sur la sécurité et la santé n'offrent pas encore un cadre suffisant pour contrôler ces entreprises, et un grand nombre opèrent dans l'économie informelle, en dehors de tout contrôle des services officiels d'inspection du travail, de la sécurité et de la santé. La situation est particulièrement préoccupante dans l'agriculture.

Ces faits, auxquels s'ajoute l'insuffisance des systèmes de déclaration d'accidents du travail et de maladies professionnelles, masquent la réalité des dangers de plus en plus nombreux sur le lieu de travail. Nous devons garder à l'esprit que les chiffres officiels des accidents ne reflètent pas la situation réelle dans les pays en développement<sup>9</sup>.

## **2.7 Facteurs psycho-sociaux et problèmes émergents**

Le stress est un facteur majeur, qui provoque aussi bien des accidents que des maladies. Il est aussi susceptible de stimuler l'abus d'alcool et de drogue, et de conduire à la violence sur le lieu de travail. Dans de nombreuses parties du monde on peut relier ces comportements à l'extension du VIH/SIDA.

Le tabagisme passif est un problème majeur de santé au travail reconnu depuis peu. D'après une estimation, l'exposition à la "fumée des autres" (le tabagisme passif au travail) provoque 2,8 pour cent de l'ensemble des cancers du poumon<sup>10</sup>. La part des décès dus au tabagisme passif au travail a été estimée à 1,1% en ce qui concerne l'insuffisance respiratoire chronique, 4,5% pour l'asthme, 3,4% pour l'ischémie cardiaque, et 9,4% pour les accidents vasculaires cérébraux. Ceci conduit à un total d'environ 200 000 décès, soit à peu près 14 pour cent de l'ensemble des décès par maladies imputables au travail.

## **2.8 Secteurs à hauts risques**

Les éléments qui importent le plus pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail sont communs à la plupart des secteurs, voire à tous. Parmi ces facteurs on trouve les produits chimiques ; la poussière, les fibres et tout ce qui pollue l'atmosphère ; le bruit et les vibrations ; le feu ; les radiations ; et des considérations ergonomiques comme l'éclairage, la conception des équipements et celle des tâches.

---

Aucun secteur n'est parfaitement sûr. Mais certains sont particulièrement dangereux.

■ **L'agriculture** est l'un des secteurs les plus exposés, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. De plus elle emploie souvent près de la moitié de la main d'œuvre – en gros 1,3 millions de personnes. L'OIT estime que le nombre de travailleurs agricoles tués chaque année peut s'élever à 170 000. C'est un risque deux fois plus élevé que dans les autres secteurs. Les taux de mortalité liés à l'agriculture sont restés constamment élevés au cours de la dernière décennie, alors que dans la plupart des autres secteurs ils ont baissé. Des millions de travailleurs agricoles sont gravement blessés dans des accidents qui impliquent des machines agricoles, ou empoisonnés par des pesticides et autres produits phytosanitaires. En réalité, du fait que les morts, blessés et malades sont largement sous-déclarés dans l'agriculture, ce secteur est probablement encore plus dangereux que ne laissent penser les chiffres officiels<sup>11</sup>.

■ **L'industrie minière** emploie environ 1 pour cent de la main d'œuvre mondiale, mais elle est responsable de 5 pour cent des accidents mortels au travail (au moins 15 000 par an, soit plus de 40 chaque jour). Il n'existe pas de données fiables pour ce qui concerne les blessés, mais leur nombre est important, comme l'est le nombre de travailleurs affectés par des maladies professionnelles (telles que pneumoconiose, perte d'audition, conséquences des vibrations) dont l'invalidité prématurée et même le décès peuvent être directement imputés à leur travail. Malgré des efforts considérables dans de nombreux secteurs de cette industrie pour en améliorer la sécurité, la mine reste l'activité la plus dangereuse dans la plupart des pays où elle existe, si on considère le nombre de personnes exposées<sup>12</sup>.

■ Dans le **bâtiment** on compte au moins 60 000 accidents mortels sur les chantiers chaque année. Ils sont des centaines de milliers en plus à souffrir de graves blessures et de problèmes de santé. En fait ces estimations sont en dessous de la réalité. Dans de nombreux pays, moins de 20% des accidents entraînant des dommages corporels sont déclarés, et on tient peu compte de l'impact à long terme des maladies professionnelles. Les causes principales des accidents mortels dans ce secteur sont les chutes, les écrasements et les impacts d'objets qui tombent, et l'électrocution. Les principaux problèmes de santé sont : surdité, syndrome de vibration, dorsalgies, autres problèmes musculaires et osseux, exposition à des substances dangereuses (solvants, isocyanates, traitement des charpentes, traitements contre l'humidité, retardateurs de feu, vapeurs de soudure) et à des poussières et fibres (poussière de ciment, silice, poussière de bois, agglomérés de bois, et, le pire de tous, l'amiante). Le stress est un problème fréquent provoqué par d'autres facteurs, en particulier la peur de tomber. Les travailleurs du bâtiment vivent souvent loin de chez eux, et se logent comme ils peuvent, souvent mal, en particulier dans les pays en développement. La tuberculose, le choléra, la dengue, la malaria et le VIH/SIDA constituent de ce fait des risques d'autant plus grands<sup>13</sup>.

■ **La pêche** est l'une des activités les plus dangereuses dans de nombreux pays. En Australie, entre 1982 et 1984, le taux annuel de décès accidentels pour les pêcheurs a été de 143 pour 100 000 personnes, alors qu'il est généralement de 8,1 pour 100 000. Au Danemark, entre 1989 et 1996 le taux a été de 25 à 30 fois supérieur à celui des personnes employées à terre. Aux États Unis en 1996, le taux de mortalité a été estimé 8 fois supérieur à celui des métiers liés à la conduite de véhicules, 16 fois plus élevé que celui de métiers comme pompier ou policier, et plus de 40 fois supérieur à la moyenne nationale. En Chine, plus de 400 pêcheurs sont déclarés morts accidentellement chaque année. En Tunisie, en 1994, le taux de mortalité accidentelle dans les métiers de la pêche a été le double de la moyenne nationale<sup>14</sup>.

■ **La démolition navale** est aussi particulièrement dangereuse, en particulier sur les chantiers asiatiques spécialisés dans ce travail. La sécurité des travailleurs est mise en péril par l'absence de précautions de base, de planification du travail et de formation.

---

Nombre de risques potentiels viennent de l'absence de normes sur l'état dans lequel un navire devrait être au moment où il arrive pour la démolition. Ces dangers comprennent la forte exposition à des produits toxiques et autres substances, notamment cancérigènes. La main d'œuvre, souvent migrante, vit dans des conditions inadaptées sur ou à proximité du chantier. Le bruit, les mauvaises conditions sanitaires et l'exposition constante à la pollution du chantier ont des conséquences à court et à long terme sur la santé. Des normes de déclaration insuffisantes font que les statistiques sur la santé et la sécurité dans ce secteur sont irrégulières et sans fiabilité<sup>15</sup>.

■ Les travailleurs **du secteur informel, urbain comme rural**, sont confrontés à des problèmes de sécurité et de santé majeurs. On trouve des définitions différentes de ce secteur. Il recouvre un large éventail d'emplois précaires, surtout dans les pays en développement, dans lesquels les relations entre le travailleur et son employeur ne sont pas formalisées. Certaines tâches sont dangereuses par nature : par exemple le ramassage et le recyclage manuel des déchets. Plus généralement pour ces travailleurs les conditions de travail et de vie sont le plus souvent très insuffisantes. Comme la médecine du travail est virtuellement inexistante, on trouve rarement des statistiques significatives sur la sécurité. Pourtant, les taux d'accidents et de maladies sont au minimum égaux, mais sans doute supérieurs à celui du secteur formel<sup>16</sup>. Souvent les endroits exigus où vivent ces travailleurs leur servent aussi de lieu de travail. Ils sont donc, avec leurs familles, exposés en permanence à la pollution et aux risques professionnels. Le secteur informel s'est accru à une vitesse surprenante. D'après un rapport récent de l'OIT<sup>17</sup>, il concerne maintenant à peu près la moitié des travailleurs dans le monde. Dans certains pays comme le Bangladesh, le Mali, le Népal et le Pakistan, il représente 70 pour cent du total des emplois. Au cours de la dernière décennie on considère qu'il a créé plus de 90 pour cent des nouveaux emplois en Afrique. Le manque de protection légale et sociale, de représentation et de droits dans le travail qui caractérise l'emploi informel, prévaut dans de nombreux pays, dit l'OIT, et est inhérent au courant de mondialisation actuel. Le rapport met l'accent sur le fait que si on ne s'attaque pas aux causes profondes de ce phénomène, on ne pourra pas faire évoluer la tendance vers un travail reconnu, protégé et décent. Le rapport propose une stratégie intégrée pour s'attaquer à ces causes.

A l'intérieur même de certains secteurs, certains emplois sont plus dangereux que d'autres.

L'OIT a diffusé une série de fiches de données sur les risques dans le monde pour certains emplois spécifiques (*International Hazard Data Sheets*)<sup>18</sup>.

## 2.9 Sexe

A part l'agriculture, les secteurs et les emplois les plus dangereux dans le monde sont en général occupés par des hommes. Pour le monde entier, l'OIT estime que les hommes sont victimes de 80 pour cent des décès imputables au travail. Dans les pays riches, ce chiffre est de 86 pour cent. Dans les pays à revenus faibles, là où les maladies contagieuses sont beaucoup plus courantes et où l'agriculture emploie proportionnellement plus de monde, l'écart entre les taux masculins et féminins de mortalité imputable au travail est vraisemblablement plus faible.

Des sondages locaux récents effectués dans différents pays indiquent que, dans l'agriculture traditionnelle, les taux d'accidents et de maladies des deux sexes sont plus voisins. En particulier, les événements qui provoquent des invalidités à long terme et des absences au travail, comme les problèmes musculaires et osseux, sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. Il y a souvent un rapport avec le fait que ces emplois sont moins bien payés. La majorité des femmes travaillant dans l'agriculture se trouve dans les pays en développement. Elles sont souvent affectées aux tâches les plus dangereuses

---

comme la préparation et l'application de pesticides nocifs. Le plus souvent elles ne disposent ni de protection ni d'informations adaptées. Le résultat est qu'elles s'empoisonnent, parfois à mort. Les travaux pénibles de culture et de récolte peuvent conduire à un nombre élevé d'enfants mort-nés, de naissances prématurées ou de décès post-nataux de l'enfant et/ou de la mère.

La proportion de femmes employées dans l'industrie et dans les services s'est accrue rapidement dans le monde au cours des deux dernières décades. Dans de nombreux pays les femmes constituent désormais 50 pour cent de la main d'œuvre, et elles pourraient bientôt être en majorité. Les femmes accèdent aussi plus facilement à des métiers occupés auparavant par des hommes. Ceci doit être pris en compte par les services de sécurité et de santé qui, par le passé, tendaient à baser leurs évaluations sur les caractéristiques de la population masculine.

La distinction entre les "métiers d'hommes" et les "métiers de femmes" reste cependant une pratique courante. Ce n'est pas sans conséquences sur l'exposition à certains risques professionnels particuliers. Par exemple, la forte proportion de femmes parmi les travailleurs des services de santé qui souffrent de problèmes de dos est liée à la fois à la nature du travail, et à la concentration de femmes dans ces métiers. Un taux élevé de maladies dues au stress parmi les femmes peut aussi s'expliquer par la nature du travail. Elles sont employées en plus grand nombre dans les tâches répétitives qui demandent de la rapidité, tâches qui ne laissent de place ni à la prise de décision ni à la créativité. Pour la même raison les douleurs dues à des efforts répétitifs sont plus fréquentes chez les ouvrières. Un facteur supplémentaire est la double charge de travail qui est souvent exigée des femmes : au travail et à la maison.

Dans la plupart des cas il n'y a guère de différence entre la réaction biologique des femmes et celle des hommes à des dangers biologiques ou chimiques. De même la résistance physique moyenne des hommes n'est pas très différente de celle des femmes<sup>19</sup>. Des recherches récentes sur la santé et la sécurité au travail tendent à démontrer que les différences entre les populations de travailleurs sont beaucoup plus dues à des variations individuelles entre les êtres humains qu'à une différence biologique entre les sexes<sup>20</sup>.

En règle générale, un travail qui est malsain pour un sexe l'est pour l'autre<sup>21</sup>.

## **2.10 Le travail des enfants**

Pour le monde entier, l'OIT considère que le nombre d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent est de 250 millions. Près de la moitié, soit 120 millions, travaillent à temps complet. Beaucoup d'entre eux sont exploités dans des emplois à risques, en particulier dans l'agriculture, la mine, les carrières, la fabrication de briques, le tissage de tapis, la construction, le tannage du cuir, la pêche en eaux profondes, la production d'allumettes et de feux d'artifices, le service domestique, la prostitution et la pornographie, et les conflits armés.

Plus l'enfant est jeune, plus il est vulnérable aux risques professionnels et à l'exploitation économique. L'étude de l'OIT montre que dans certaines régions il peut y avoir jusqu'à 20 pour cent des enfants travailleurs qui ont moins de 10 ans. On trouve des filles dans certaines activités et dans certaines conditions de travail qui comptent parmi les pires. L'emploi de main d'œuvre enfantine est dans la plupart des cas illégal. De nombreux lieux de travail d'enfants sont par conséquent semi-clandestins, et donc par nature dangereux et malsains, même pour des adultes.

La définition de l'OIT des "pires formes de travail pour les enfants" qui sont à éliminer de toute urgence, mentionne "le travail qui, par sa nature ou par les circonstances

---

dans lesquelles il s'effectue, est susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité, ou à la morale des enfants"<sup>22</sup>.

## 2.11 VIH/SIDA

Plus de 42 millions de personnes dans le monde sont contaminées par le VIH. Parmi elles, l'OIT estime qu'au moins 26 millions sont des travailleurs de 15 à 49 ans, dans la partie la plus active de leur vie professionnelle. Les effets s'en ressentent par conséquent dans les entreprises, dans les économies nationales, et bien sûr chez les travailleurs et dans leurs familles. L'OIT pense que la main d'œuvre dans les pays où le Sida est le plus présent aura diminué de 10 à 30 pour cent en 2020 par rapport à une situation sans Sida. L'épidémie tarit la source de main d'œuvre, ce qui fait perdre du savoir faire, des connaissances et de l'expérience. Parallèlement les coûts du travail augmentent du fait de la maladie et de l'absentéisme.

Le VIH/SIDA frappe fort les groupes sociaux les plus vulnérables, jusqu'aux plus pauvres d'entre les pauvres, femmes et enfants, amplifiant les problèmes existants de protection sociale insuffisante, d'inégalité entre les sexes, et de travail des enfants. Il y a aussi certains types de situations de travail qui favorisent davantage la contamination que d'autres d'après le *ILO Code of Practice on HIV/AIDS and the World of Work*, quoique ce dernier rappelle aussi que la question principale est plutôt celle des comportements que celle des conditions de travail. Le lien avec le travail c'est entre autres le fait d'être longtemps loin de chez soi, ou le fait de travailler dans des endroits éloignés de tout, où les contacts sociaux et les services de santé sont limités. Le risque professionnel est augmenté lorsqu'il met les travailleurs en contact avec du sang ou des constituants de sang humain, lorsque les précautions adéquates ne sont pas prises.

La discrimination sur le lieu de travail en fonction du statut VIH crée un climat de peur et d'hostilité dans la population, et elle contribue même à répandre l'épidémie. Pourtant des politiques et des programmes d'information et d'éducation efficaces sur le lieu de travail peuvent aider à combattre l'épidémie et à susciter une plus grande tolérance vis-à-vis des travailleurs contaminés.<sup>23</sup>

## 2.12 Inspection du travail

La plupart des défis présentés ci-dessus peuvent être relevés par un système d'inspection du travail qui fonctionne correctement. 129 pays membres ont ratifié la convention N° 81 de l'OIT, faisant de celle-ci l'un des instruments de l'organisation les plus ratifiés, et un levier pour faire admettre des politiques de prévention, de coopération technique, et de promotion d'une *culture de la sécurité et de la santé*.

Comme dit le proverbe, mieux vaut prévenir que guérir. Aujourd'hui, les conseils, l'information et la publicité, dans la plupart des systèmes d'inspection du travail, vont bien au-delà des simples conseils techniques sur les questions de sécurité et de santé. En même temps qu'ils apportent une expertise technique en participant à la mise au point de normes ou en effectuant un suivi du problème du travail des enfants, les inspecteurs du travail peuvent suggérer de nouvelles lois ou réglementations en signalant aux autorités les insuffisances ou les abus qui ne sont pas pris en compte par les dispositions légales existantes.

Les gens qui étaient favorables à une industrialisation rapide n'étaient pas toujours conscients du prix à payer en souffrances humaines et en dégradation de l'environnement. Il en a résulté un manque de ressources financières, faiblesse structurelle majeure de la

---

plupart des instances d'inspection, et par conséquent un manque de personnel, de locaux, d'équipement et de moyens de transport.

Le fait que les inspecteurs aient un rôle important à jouer à l'avenir dans l'analyse et la prévention de risques potentiels majeurs a été largement reconnu ; et dans le processus en cours d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des inspections du travail, ces dernières ont mis en place un nombre croissant de programmes d'actions préventives dans le monde entier pour contribuer à instaurer des conditions de travail décentes.

En fin de compte, dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, la sécurité paie-t-elle ? C'est l'objet de notre prochain chapitre.

---

### 3. La sécurité paie

#### 3.1 De bonnes conditions de sécurité et de santé sur le lieu de travail, n'est-ce pas trop cher ?

On entend poser cette question sous différentes formes et dans différents contextes. Les pays en développement et les pays nouvellement industrialisés peuvent-ils s'offrir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail, ou cela risque-t-il de freiner leurs efforts de développement ? Étant donnée la mondialisation rapide de l'économie, les pays industrialisés vont-ils devoir baisser leurs propres standards de santé et de sécurité pour rester compétitifs ? De même, les entreprises devront-elles rogner sur le budget de la santé et de la sécurité si elles veulent défendre et élargir leur part de marché ?

Sans entrer dans le débat moral que cela soulève, les preuves réunies par l'OIT et par d'autres suggèrent qu'il serait plus pertinent de demander si tel pays ou telle entreprise peut continuer à s'offrir le luxe de rester en dehors des standards les plus élevés dans ce domaine.

#### 3.2 Coût annuel des accidents du travail et des maladies professionnelles : plus de 1250000 millions \$

Il n'existe pas de méthode universelle et reconnue pour estimer le poids économique des accidents et maladies imputables au travail. Tout calcul de tels coûts pour la société, et pour les entreprises, dépend des critères adoptés.

**En se basant sur un système d'indemnisation sélectionné, l'OIT a estimé que 4 pour cent du PIB (Produit Intérieur Brut, l'une des mesures les plus employées de la richesse nationale) était perdu du fait des accidents et maladies imputables au travail.**

**En 2001, 4 pour cent du PIB mondial représentait plus de 1 251 353 millions \$<sup>24</sup>.**

Le pourcentage estimé est une moyenne mondiale, un indicateur grossier de ce que coûtent mondialement les morts, les atteintes physiques, et les maladies dues au travail. Un pays ou une région dont le nombre de victimes est plus élevé que la moyenne perdra une plus grande proportion de sa richesse nationale.

En Amérique Latine, par exemple, une conférence d'experts réunis par la Banque Américaine de Développement en l'an 2000 a fait remarquer que "l'inconscience et la mauvaise mise en application des législations sur la sécurité au travail exposent jusqu'à 80 pour cent des plus de 200 millions de travailleurs d'Amérique Latine (chiffre en croissance rapide) à des accidents du travail avec les conséquences pour la santé qui s'ensuivent ; le coût annuel en est estimé à 76 milliards \$. Quoique l'information soit rare du fait des sous-déclarations et de l'enregistrement mal fait des accidents et des maladies, les données présentées à la conférence ont montré que les pays en développement souffrent de pertes colossales du fait des maladies, des accidents et des décès induits par le travail, ce qui leur coûte jusqu'à 10 pour cent de leur PIB<sup>25</sup>.

Les pertes ne sont pas toujours proportionnelles aux nombre de victimes. Plus un pays ou une région est pauvre, plus son économie est sensible à un coût quel qu'il soit, y compris au coût des accidents et des maladies liés au travail. D'autre part, les pays les plus riches enregistrent et indemnisent vraisemblablement une proportion d'accidents et de maladies plus élevée, et en outre les indemnités sont plus élevées.

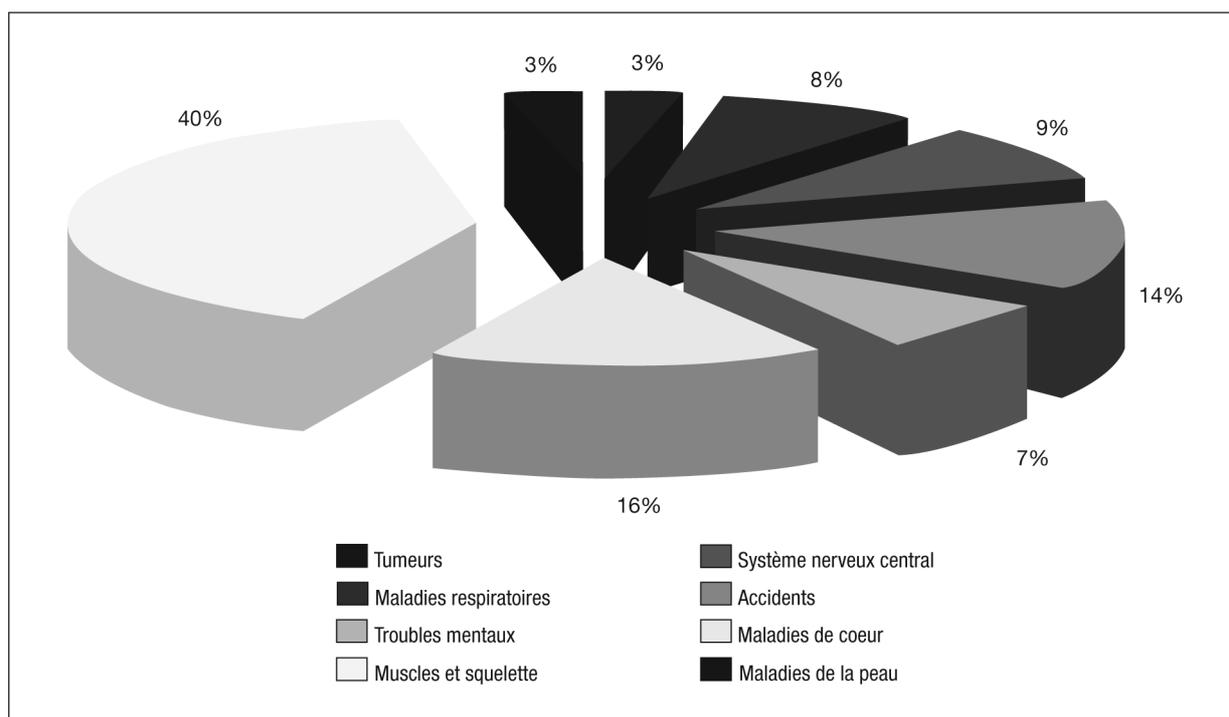
Au total, même si la majorité de la population au travail n'est pas couverte par des systèmes d'indemnisation, le coût global d'un accident ou d'une maladie, en additionnant le coût pour la société et du coût pour l'individu, est le même.

Il faut ajouter que l'estimation de l'OIT ne prend en compte qu'une fraction des cancers liés au travail, car ils ne sont généralement ni correctement enregistrés ni correctement indemnisés. De plus il n'a pas été tenu compte du tout des maladies contagieuses liées au travail.

Ce genre de calcul basé sur les indemnisations donne aussi une image faussée du problème. En général les invalidités de longue durée finissent par être beaucoup plus coûteuses que les décès, même si leurs conséquences sont souvent moins graves.

Cependant la figure 3, qui se base sur les maladies indemnisées et sur les coûts qui en découlent en Finlande<sup>26</sup>, a certainement raison de montrer que les problèmes musculaires et osseux sont ceux qui coûtent le plus cher en indemnisation. Ces maladies, comme les lombalgies par exemple, provoquent des arrêts de travail relativement longs, et pèsent lourdement sur le budget de la société. Même si ces pathologies ne sont pas souvent couvertes en tant que maladies professionnelles indemnisées dans les pays en développement, la charge économique reste la même : la seule différence est que le coût pèse sur les victimes elles-mêmes et sur leurs proches.

**Figure 3. Coût de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles**



**En plus des indemnisations, les coûts supportés par la société du fait d'accidents et de maladies imputables en partie au travail comprennent :**

- **Les retraites précoces :** Dans les pays à hauts revenus, environ 40 pour cent de tous les départs en retraite avant l'âge légal sont causés par des invalidités. En moyenne cela raccourcit la vie professionnelle d'environ 5 ans, ce qui correspond à 14 pour cent de la capacité de travail d'une vie de travailleur.

- **Absentéisme** : En moyenne 5 pour cent de la main d'œuvre est absente du lieu de travail chaque jour (5,4 jours d'absence en moyenne au cours des 6 derniers mois, voir ref.4). Cela peut varier de 2 à 10 pour cent selon le secteur, le type de travail, et la culture d'entreprise).

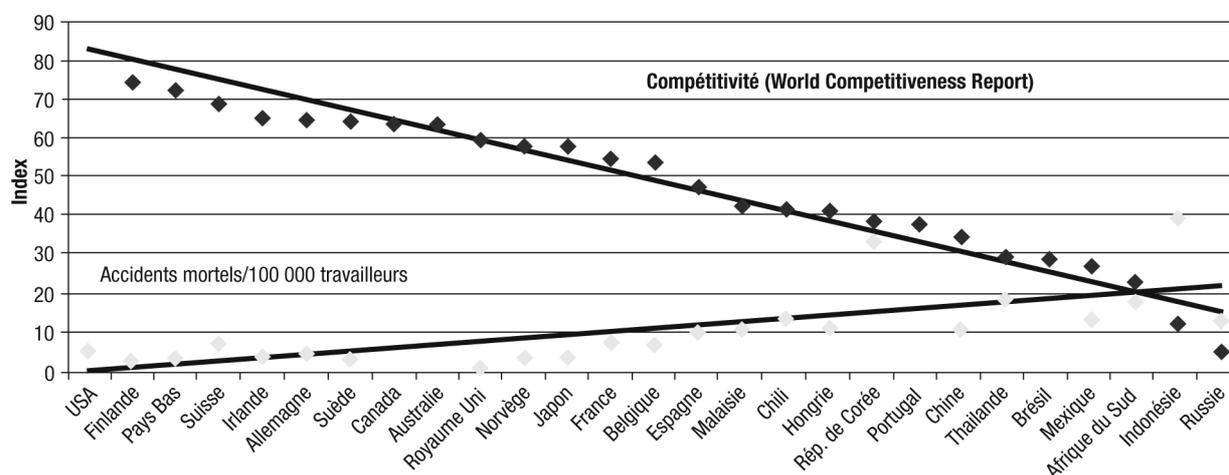
- **Chômage** : Un grand nombre de travailleurs sans emploi ont une réduction de leur capacité de travail qui n'est pas assez importante pour leur donner droit à une pension d'invalidité ou à de indemnités, mais qui diminue fortement leurs chances de retrouver un emploi. En moyenne un tiers des chômeurs sont dans ce cas (voir réf. 4).

- **Des ménages plus pauvres** : Les revenus d'un ménage qui compte une victime d'accident du travail peuvent se trouver sérieusement diminués. Aux États-Unis par exemple, les travailleurs qui sont indemnisés pour une invalidité partielle perdent en moyenne 40 pour cent de leurs revenus sur 5 ans. La perte de revenus est estimée à 8 000 \$ par dommage corporel sur une période de 10 ans, les femmes perdant davantage que les hommes. Les atteintes physiques et les maladies imputables au travail réduisent presque toujours les revenus globaux des ménages. Souvent aussi, d'autres membres de la famille sont obligés d'abandonner leur emploi pour s'occuper de celui ou celle qui se retrouve malade ou invalide. Une estimation du *Rand Institute* a évalué le coût des soins donnés par un membre de la famille à un autre membre de la famille victime d'un problème de santé dû à son travail (6,2 millions de journées de travail par an aux États-Unis), à 162 millions \$<sup>27</sup>.

### 3.3 Sécurité et compétitivité

Les statistiques sont loin de montrer que de faibles standards de santé et de sécurité au travail rendent les économies plus compétitives. Au contraire, les recherches de l'OIT suggèrent que, globalement, les pays les plus sûrs sont aussi les plus compétitifs.

Figure 4. Compétitivité et sécurité



Source: OIT, données de l'IMD et de l'OIT.

L'un des classements des pays selon leur compétitivité qui fait le plus autorité est celui que publie chaque année l'*International Institute for Management Development (IMD)* de Lausanne<sup>28</sup>. Il analyse actuellement la compétitivité de 60 pays selon 320 critères. L'OIT a mis en regard le classement 2002 des pays par compétitivité de l'IMD avec son propre classement des pays en fonction de la santé et de la sécurité au travail.

On voit les résultats sur la *Figure 4*. Ils montrent un lien évident entre une bonne sécurité et une bonne compétitivité. Le même exercice fait d'après le classement par compétitivité publié par le Forum Économique Mondial donne des résultats très voisins<sup>29</sup>.

---

### 3.4 Le point de vue économique : solde financier de la sécurité

De nombreuses entreprises de premier plan dans le monde acceptent le principe qu'au-delà des préoccupations concernant le bien-être de leurs salariés, on peut considérer que l'entreprise a un intérêt purement économique à adopter les standards les plus élevés en matière de santé et de sécurité au travail.

**Parmi les conséquences négatives pour les finances de l'entreprise d'une mauvaise politique de santé et de sécurité il y a :**

- Hausse de l'absentéisme et des interruptions de travail, ce qui fait baisser la productivité : sous-utilisation des coûteux outils de production avec une éventuelle baisse des économies d'échelle.
- Manque de motivation, donc baisse de la productivité.
- Perte d'employés qualifiés et expérimentés, à laquelle s'ajoute la perte de l'investissement de l'entreprise dans leur formation.
- Difficultés pour recruter des employés de bon niveau.
- Paiement d'indemnités et/ou de dédommagements aux travailleurs malades ou blessés, ou à leurs ayants droit s'ils sont tués. Coûts judiciaires associés.
- Paiement de primes de risques.
- Primes d'assurances plus élevées.
- Dommages aux matériels et aux locaux, suite à des incidents ou des accidents.
- Amendes.
- Conflits avec les syndicats, les autorités et/ou le voisinage.
- Perte d'image.
- Perte de clientèle, surtout pour les sous-traitants de grosses entreprises.
- Dans les cas les plus graves, perte complète ou partielle d'autorisation de fonctionner.

C'est clair, les coûts directs pour l'entreprise sont très élevés.

Dans l'Union Européenne, près de 5 millions de salariés subissent chaque année des accidents qui les éloignent de leur travail 3 jours ou davantage, et 5 500 autres sont tués. D'après l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail, "au-delà de la souffrance humaine, ces accidents ont des conséquences économiques importantes sur les affaires, puisque 150 millions de journées de travail sont perdues et que les coûts d'assurance supportés par les entreprises se montent à 20 milliard €<sup>30</sup>

Les entreprises américaines dépensent 170.9 milliards \$ par an en coûts associés aux dommages corporels et aux maladies imputables au travail, d'après des estimations citées par l' *US Occupational Safety and Health Administration (OSHA)*<sup>31</sup>. 864 entreprises américaines participent aux Programmes de Protection Volontaire, moyen pour l'OSHA de récompenser les sites industriels qui se dotent de programmes pour la sécurité et la santé exemplaires. En plus ces entreprises dénombrent 54 pour cent d'accidents et de maladies en

---

moins et 60 à 80 pour cent de journées de travail perdues en moins par rapport autres entreprises américaines du même secteur. Au total, l'association des Participants aux Programmes de Protection Volontaire estime que ces sites ont économisé plus d'un milliard \$ depuis 1982.

Comme les taux d'accidents et de maladies liés au travail en Europe et en Amérique sont parmi les plus bas du monde, les coûts supportés par les entreprises dans de nombreuses autres parties du monde sont vraisemblablement plus élevés.

Pour les entreprises qui souhaitent faire une analyse coûts/bénéfices des mesures en faveur de la sécurité et de la santé, il existe un bon nombre de guides pratiques<sup>32</sup>.

A l'avenir il est probable que les entreprises auront de toute façon à faire face à la pression des pouvoirs publics pour qu'elles assument les coûts de ces accidents et maladies qui sont actuellement supportés par la société. Un rapport de l'OMS à l'attention de la conférence ministérielle européenne notait en 1999 : "Au niveau national on se préoccupe de plus en plus de l'externalisation par les entreprises des coûts induits par les accidents et les problèmes de santé imputables à une mauvaise gestion de la santé, de l'environnement de travail et de la sécurité. L'internalisation de tels coûts devrait aider à en réduire la charge économique pour la société."<sup>33</sup>

### 3.5 Réputation et responsabilité

De nombreuses entreprises envisagent sérieusement de faire un triple bilan de leur activité pour mesurer leurs performances non seulement économiques, mais aussi sociales et environnementales ; on aurait au bilan les lignes *Profits, Personnes et Planète*.

Les raisons de cette tendance en faveur de la "durabilité" ou de la "responsabilité sociale de l'entreprise" sont complexes, mais l'un des facteurs est certainement la généralisation de l'idée que l'image de l'entreprise a des conséquences majeures sur ses résultats économiques. Les marchés financiers s'intéressent de plus en plus aux standards sociaux et éthiques des entreprises. Les comptables aussi mettent de plus en plus l'accent sur la valorisation d'investissements immatériels, comme le "capital humain".

Si les entreprises sont en mesure de faire état de façon crédible de bonnes conditions de travail, il est vraisemblable que leurs résultats financiers s'en ressentiront.

La santé et la sécurité au travail sont indiscutablement des éléments qui comptent désormais. L'un des ensembles de règles les plus développés et les plus largement reconnus destinés aux entreprises et autres organisations qui souhaitent publier des rapports sur leur développement durable (*sustainability reporting*) a été mis au point par le *Global Reporting Initiative (GRI)*<sup>34</sup>. Pour que les rapports d'une société soient en accord avec ces règles, ils doivent inclure une série d'"indicateurs fondamentaux". Parmi ces derniers :

"Pratiques d'enregistrement et de déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, et comment ces pratiques se situent par rapport au Recueil de Directives Pratiques de l'OIT pour l'enregistrement et de la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles."

- "Description de comités officiels mixtes sur la santé et la sécurité constitués de représentants de la direction et des travailleurs, et proportion de la main d'œuvre concernée par chacun de ces comités."

- "Taux courants de dommages corporels, de journées perdues et d'absentéisme, et nombre de décès imputables au travail (y compris chez les sous-traitants)."

---

- "Description des politiques ou des programmes (destinés au lieu de travail et au-delà) sur le VIH/SIDA."

Des indicateurs supplémentaires sont recommandés par les directives du GRI ; on y trouve :

- "Preuve de l'application substantielle des Principes Directeurs de l'OIT pour les Systèmes de Gestion de la Sécurité et de la Santé au Travail."<sup>35</sup>

- "Description d'accords officiels avec les syndicats et autres représentants valables des employés sur les questions de santé et de sécurité au travail, et proportion de la main d'œuvre concernée par chacun de ces accords."

L'utilisation de protocoles tels que les règles du GRI est une démarche volontaire. Leur crédibilité future dépendra certainement pour une partie des efforts que feront les entreprises pour faciliter la vérification de leurs rapports. Par exemple le GRI n'a pas jusqu'à présent cherché à vérifier l'exactitude des rapports faits d'après ses principes. Cependant, des normes pour de telles vérifications ou "assurances" sont en train d'émerger en différents lieux.<sup>36</sup>

L'impact financier des pratiques sociales des entreprises, y compris leurs performances dans le domaine de la santé et de la sécurité, va donc vraisemblablement s'accroître.

Les hauts responsables des plus grandes sociétés en sont bien conscients. Le Forum Économique Mondial (*WEF*) a récemment fait une enquête auprès des directeurs généraux<sup>37</sup> des 40 sociétés signataires de sa déclaration conjointe sur la citoyenneté universelle des entreprises (*global corporate citizenship*). Cette enquête montre que la santé et la sécurité des travailleurs est l'un des thèmes clés évoqués par ces dirigeants à propos de citoyenneté d'entreprise.

Elle montre aussi que certaines sociétés commencent à introduire des éléments de citoyenneté d'entreprise dans les processus d'évaluation et de récompense des performances de leurs managers. Les performances les plus valorisées concernent la sécurité et la diversité des employés ; viennent ensuite les performances dans les domaines de l'éthique et de l'environnement. On ne sera pas surpris de voir que la sécurité est un facteur clé des systèmes de performance et de motivation dans la plupart des industries lourdes et des industries d'extraction du pétrole.

Bien sûr, les sociétés qui se soucient de leur réputation regardent aussi du côté de leur chaîne d'approvisionnement. L'étude du WEF utilise des éléments trouvés dans l'évaluation annuelle (2002) des sociétés destinée aux *Dow Jones Sustainability Indexes (DJSI)*, indices qui caractérisent le caractère "durable" de l'activité des entreprises. Cette évaluation de 1 336 sociétés est conduite par *Sustainable Asset Management*. Quand on leur demande quels sont leurs critères pour "la sélection et l'évaluation continue de leurs fournisseurs de biens et de services essentiels au niveau mondial", plus de 20 pour cent de ces sociétés mentionnent la santé et la sécurité au travail ; ce critère vient en second après la protection de l'environnement.

**C'est tout à fait clair, pour les entreprises et pour les pays, la sécurité paie.**

---

## 4. Une culture mondiale de la sécurité

### 4.1 Une culture de la sécurité – mais comment ?

Sachant désormais que la sécurité paye, comment en faire une réalité mondiale ?

L'OIT croit qu'une forte "culture de la sécurité" est cruciale, pour les travailleurs comme pour les employeurs et les gouvernements. Il faut ici mettre l'accent sur trois points :

- La gestion et l'implication des entreprises ont un rôle essentiel. Les entreprises qui ont un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (*occupational safety and health management system, OSH-MS*) construit selon les principes directeurs *ILO-OSH 2001*<sup>38</sup> de l'OIT, ont de meilleurs résultats, tant pour la sécurité que pour la productivité.

- Syndicat fort, environnement de travail sûr. Même les règlements sur la santé et la sécurité au travail les mieux cadrés auront peu d'impact si les gens les plus directement concernés, les travailleurs, ne sont pas capables de défendre collectivement leurs intérêts. L'implication des travailleurs dans la programmation et le fonctionnement du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail est ici d'importance vitale, comme l'est, bien sûr, leur liberté de créer des syndicats et d'y adhérer. Par exemple, les standards élevés de sécurité en Suède sont le résultat direct de politiques à long terme sur l'implication des travailleurs et sur le bon fonctionnement des mécanismes tripartites.

- L'action doit être en grande partie locale, mais le cadre doit être en grande partie mondial. Il y a à cela un nécessité morale et pratique. Morale, parce que nous ne pouvons pas donner une valeur moindre à la vie d'un travailleur dans une partie du monde que dans une autre. Pratique parce que dans une économie mondiale nous ne pouvons pas permettre que la sécurité et la santé soient mises en péril par de fausses préoccupations de compétitivité.

Le programme SafeWork de l'OIT est bien placé pour influencer l'ordre du jour mondial. L'OIT est l'endroit où les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements du monde entier se rencontrent sur un pied d'égalité. Et elle est actuellement en campagne pour faire prendre des mesures en faveur du travail décent dans le monde. Comme l'a dit Juan Somavia, Directeur Général de l'OIT, "*Le travail décent doit être un travail sûr, et nous avons beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre ce but.*"<sup>39</sup>

### 4.1 Les normes de l'OIT

Dans ce domaine et dans d'autres, l'OIT adopte deux principaux types de normes : Les Conventions (qui doivent être ratifiées et qui sont contraignantes) et les Recommandations (plus détaillées, et qui accompagnent souvent une Convention).

Actuellement plus de 70 Conventions de l'OIT traitent principalement ou partiellement de questions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Beaucoup d'autres traitent de questions qui sont aussi clairement en rapport avec les programmes de sécurité et de santé, par exemple la liberté d'association, la négociation collective, l'inspection du travail, l'égalité des sexes et le travail des enfants.<sup>40</sup>

Les normes de sécurité et de santé de l'OIT se répartissent en quatre catégories :

---

- *Politiques pour orienter l'action* : Il y a la Convention N° 155 sur la Sécurité et la Santé au Travail et la Recommandation qui l'accompagne (N° 164), qui prescrivent l'application progressive de mesures globales de prévention et l'adoption de politiques nationales cohérentes sur la sécurité et la santé au travail. Elles établissent aussi la responsabilité des employeurs pour ce qui est de rendre le travail et le matériel sûrs et sans risques pour la santé, de même que les devoirs et les droits des travailleurs. D'autres exemples caractéristiques sont la Convention (N° 194) sur la Médecine du Travail accompagnée de sa Recommandation N° 171, et la Liste des Maladies Professionnelles de la Recommandation N° 194.

- *Secteurs* : Certains des secteurs les plus dangereux font l'objet de Conventions spécifiques : le travail de la mine, la construction et les dockers. Récemment s'est ajoutée la Convention N° 184 sur la Sécurité et la Santé dans l'Agriculture, adoptée en 2001 en même temps que sa Recommandation N° 192.

- *Risques spécifiques affectant plus d'un secteur* : par exemple les produits chimiques, les radiations ionisantes, l'amiante, les cancers professionnels, la pollution de l'air, le bruit et les vibrations.

- *Mesures de protection* : par exemple, la veille de sécurité autour des machines, l'examen médical des jeunes travailleurs ou la charge maximum qu'un travailleur peut porter.

En outre, l'OIT a publié plus de trente Recueils de Directives Pratiques pour la santé et la sécurité au travail.<sup>41</sup> Ils sont conçus comme des guides pratiques pour les autorités et les services publics, les employeurs et les travailleurs concernés, les corps de protection et de prévention, les comités d'entreprises pour la sécurité et la santé. Les Recueils de Directives Pratiques ne sont pas des outils de contrainte légale, et ne visent à remplacer ni les dispositions des lois ou règlements nationaux, ni les normes en vigueur.

Parmi les autres contributions pratiques de l'OIT il y a un certain nombre de programmes pour la santé et la sécurité élaborés en coopération avec d'autres organisations internationales et nationales. Par exemple il y a le Programme International sur la Sécurité Chimique.<sup>42</sup>

### 4.3 Les voies d'avenir

Le rôle de l'OIT dans la mise au point des normes sur la santé et la sécurité a évolué considérablement au cours des années. Récemment la tendance s'est infléchie vers l'adoption d'instruments plutôt destinés à élaborer des politiques qu'à établir des normes légales précises. L'une des raisons est que les substances et les processus, de même que les techniques pour les mettre en œuvre, changent en permanence. Les normes internationales doivent donc être suffisamment souples pour s'adapter. L'OIT doit aussi proposer périodiquement une révision des politiques nationales et des mesures adoptées au niveau national, à la lumière des différents progrès et avancées de la connaissance scientifique.

L'accent mis sur les dispositions en faveur de la sécurité et de la santé au travail s'est déplacé de la sécurité industrielle vers la sécurité et la santé sur le lieu de travail (en d'autres mots, vers l'adaptation de l'environnement de travail au travailleur). Les normes modernes de sécurité et de santé reflètent clairement non seulement les responsabilités collectives vis-à-vis de la sécurité du lieu de travail, mais aussi les rôles et responsabilités respectifs des employeurs, des travailleurs et de leurs représentants, ainsi que la nécessité de leur coopération.

---

Une autre évolution importante dans l'établissement des normes concerne l'effort de *prévention* des accidents du travail et des maladies professionnelles, plutôt que de se contenter de la seule prescription de mesures de *protection*.

L'établissement des normes continuera sans aucun doute à évoluer dans le nouveau contexte d'une économie complètement mondialisée. Le travail de l'OIT sur la sécurité et la santé devra aussi avancer de pair avec les nouveaux concepts transversaux dans ce domaine, comme "culture du travail ou culture de la sécurité", le renouveau de l'"éthique du travail" ; il faut aussi intégrer des concepts plus récents comme les "systèmes de gestion de la qualité", et l'évolution des règles techniques vers des approches systèmes, qui exigent des cadres de référence et des systèmes de gestion pleinement fonctionnels.

**Quelles doivent être alors les priorités de l'OIT pour la sécurité et la santé à l'avenir? En 2002, une enquête détaillée sur ses mandants, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs des pays membres, a fourni quelques réponses.**

L'enquête a apporté les réponses de 102 États membres. 47 organisations représentatives des employeurs et des travailleurs ont aussi fait connaître leurs réponses, soit par l'intermédiaire de leurs gouvernements, soit directement. Toutes les régions du monde étaient représentées dans ces réponses. Ces réponses fournissent une abondance de nouvelles informations, à la fois sur les lois et les pratiques nationales, et sur l'impact des normes de l'OIT.

Ces résultats seront inclus dans un nouveau rapport approfondi sur l'élaboration des normes de sécurité et de santé de l'OIT.<sup>43</sup> Ce rapport sera proposé à la discussion lors de la session de juin 2003 de l'assemblée plénière de l'OIT, La Conférence Internationale du Travail.

Le thème qui ressort le plus fortement du rapport et de l'enquête est l'importance essentielle qu'il y a à promouvoir les normes de l'OIT et les autres instruments tels que les Recueils de Directives Pratiques et les Guides.

Les outils promotionnels à la disposition de l'OIT concernent la coopération technique et la diffusion de l'information. La Constitution de l'OIT propose aussi l'ensemble des informations sur l'état des lois et des pratiques nationales des États membres en ce qui concerne les Conventions et Recommandations non ratifiées. Un usage plus régulier de ce fonds pourrait contribuer à mieux identifier les obstacles à la mise en place des Conventions et des Recommandations et, lorsque nécessaire, les besoins en assistance technique pour surmonter ces obstacles. Actuellement les taux de ratification des principales Conventions sur la Santé et la Sécurité sont relativement bas. Malgré tout, l'enquête a permis d'identifier un certain nombre d'États qui sont susceptibles de les ratifier. Les réponses à l'enquête ont aussi montré très clairement que les normes fixées ont influencé les législations et les pratiques nationales dans de nombreux pays qui ne les ont pas adoptées officiellement.

#### 4.4 Stratégies

L'OIT a adopté deux stratégies majeures pour améliorer le taux d'adoption de ses normes sur la sécurité et la santé :

- Une **approche intégrée** qui va simplifier et harmoniser tous ses moyens d'action, y compris l'élaboration des normes, des codes et des guides, la coopération technique, la coopération internationale, l'analyse statistique et la diffusion de l'information, de façon à aider les pays membres à mettre en place plus efficacement les mesures de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

---

■ **L'utilisation de mesures volontaires, et, en particulier, une large utilisation du nouveau Guide sur les Systèmes de Gestion de la Sécurité et de la Santé au Travail de l'OIT** (*Guidelines on Occupational Safety and Health Management Systems, ILO-OSH 2001*). Le but est de constituer une véritable **culture de la sécurité** au niveau de l'entreprise. Les gouvernements peuvent apporter leur soutien à la mise en place de tels systèmes de gestion et à l'établissement d'un cadre national pour les promouvoir. De même on demande aux gouvernements de remplir leur rôle en fixant leurs propres objectifs mesurables de santé et de sécurité.

## 4.5 Objectifs

Les objectifs de santé et de sécurité que l'OIT s'efforce de faire adopter sont :

■ Les *programmes SafeWork* au niveau de l'entreprise, et au niveau national et international. Un programme *SafeWork* national est constitué :

- d'une *politique nationale* élaborée et publiée au plus haut niveau possible. Les dirigeants doivent y souscrire régulièrement et de façon ostensible.
- une *stratégie nationale* qui intègre une vision, des objectifs, des limites de temps, la nomination de personnes et d'entités responsables et susceptibles de rendre des comptes, des ressources définies et appropriées, des processus d'amélioration permanente et de retour d'information (*feedback*).
- *un plan de travail ou un programme d'action national*.

Ces éléments doivent tous faire l'objet de discussions et d'accords au sein de commissions tripartites (travailleur/employeur/gouvernement).

Le Programme International de l'OIT favorise l'élaboration et la mise en place de programmes nationaux, et facilite les échanges d'expériences entre les 175 États membres.

Un programme d'entreprise est un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail correctement mis en place selon les principes et les lignes directrices de l'OIT.

■ Un système opérationnel d'enregistrement, de déclaration et de mesure pour donner une image plus juste des problèmes et permettre le suivi.

■ Le développement d'un système d'inspection du travail moderne, visant à son renforcement quantitatif et qualitatif.

■ Des objectifs mesurables visant à réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles en s'attaquant à leurs causes (par exemple 20 pour cent de réduction du taux d'accidents mortels dans les 5 ans, vérifiables grâce à des enregistrements fiables). Un *profil national*, ou inventaire de l'état actuel de la santé et de la sécurité au travail, constitue le point de départ.

■ L'extension progressive de l'application des mesures de protection et d'indemnisation en cas d'accident corporel, et des services de santé du travail pour les travailleurs qui ne sont pas encore couverts, comme ceux qui travaillent dans l'agriculture et dans les secteurs informels, ainsi que ceux qui travaillent de façon indépendante.

Tout cela tient finalement en un seul objectif : faire en sorte que le monde du travail soit quelque chose de beaucoup plus sain et de beaucoup plus sûr.

---

Le Secrétaire Général Kofi Annan<sup>44</sup> exprime cela très clairement : *"La sécurité et la santé des travailleurs est une partie, un morceau, de la sécurité humaine. En tant que plus haute instance des Nations Unies pour la protection des droits des travailleurs, l'OIT s'est placée en première ligne dans le débat et le combat pour la promotion de la sécurité et de la santé au travail. La santé et la sécurité au travail ne constituent pas seulement une politique économique bien pensée , elles font partie des droits fondamentaux de l'homme..."*



---

## SOURCES ET RESSOURCES

---

- <sup>1</sup> Pour une information complète sur les Estimations Mondiales de l'OIT sur les Accidents, voir : [www.ilo.org/public/english/protection/safework/accidis/index.htm](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/accidis/index.htm)  
Une déclaration de politique par le Directeur Général Juan Somavia, appelée *Decent Work- Safe Work*, est en ligne sur :  
[www.ilo.org/public/english/protection/safework/decent.htm](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/decent.htm)  
Un rapport complet, titré lui aussi  
[www.ilo.org/public/english/protection/safework/wdcongrs/ilo\\_rep.pdf](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/wdcongrs/ilo_rep.pdf)  
Pour en savoir plus sur *ILO SafeWork*, consultez  
[www.ilo.org/safework](http://www.ilo.org/safework)
- <sup>2</sup> Murray C., Lopez A.: *Global Burden of Disease*. WHO/Harvard School of Public Health, Genève 1996. LE *Global Burden of Disease Project* de l'OMS est accessible sur [www3.who.int/whosis/menu.cfm?path=whosis,burden&language=English](http://www3.who.int/whosis/menu.cfm?path=whosis,burden&language=English)
- <sup>3</sup> HSE: *Self-reported work-related illness* (Maladies professionnelles déclarées spontanément) I 1995. HM Stationery Office, Norwich, UK. 1998
- <sup>4</sup> Paananen S.: *Dangers at Work – Perceived occupational diseases, accidents and violence at work in 1999*. Statistics Finland 2000: 15, Helsinki, Finland (en finlandais, résumé en anglais)
- <sup>5</sup> Dupré D. *Work-related health problems in the EU 1998-99*. Eurostat, Brussels. 2001 disponible sur : [http://europa.eu.int/comm/eurostat/Public/datashop/print-product/EN?catalogue=Eurostat&product=KS-NK-01-017-\\_\\_-I-EN&mode=download](http://europa.eu.int/comm/eurostat/Public/datashop/print-product/EN?catalogue=Eurostat&product=KS-NK-01-017-__-I-EN&mode=download) et sur : <http://europe.osha.eu.int/statistics/index2.php3>
- <sup>6</sup> National Safety Council: *Accident Facts*, 1996 (appelé maintenant *Injury Facts*). Itasca IL, USA 1996-
- <sup>7</sup> Takala J. *Global estimates of Fatal Occupational Accidents*. *Epidemiology*, Sept 1999, Vol.10 No. 5 . pp 640-646. Philadelphia. 1999
- <sup>8</sup> Skiba R. *Taschenbuch Arbeitssicherheit*, 9. Aufl. 1997, S 38f. In : *Training manual “Sicher mit System”* (Sécurité et systèmes) publié par le Steinbruchberufsgenossenschaften, StBG. Hannover, Germany, 1999
- <sup>9</sup> [www.who.int/oeh/OCHweb/OCHweb/OSHpages/Globalisation/Globalisation.htm](http://www.who.int/oeh/OCHweb/OCHweb/OSHpages/Globalisation/Globalisation.htm)
- <sup>10</sup> Nurminen M., Karjalainen A. *Epidemiologic estimate of the proportion of fatalities related to occupational factors in Finland*. *Scand. J. Work Environment Health* 2001: 27(3): 161-213, Helsinki, Finland
- <sup>11</sup> ILO: *Occupational Safety and Health in Agriculture – Introduction*. En ligne sur : [www.ilo.org/public/english/protection/safework/agriculture/intro.htm](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/agriculture/intro.htm)
- <sup>12</sup> ILO: *Mining – Safety and Health*. Consultable sur : [www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/mining/safety.htm](http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/mining/safety.htm)
- <sup>13</sup> F. Murie: *Preventing injuries and ill-health in the construction industry*, in ILO: *Labour Education* 2002/1, Number 126 (Genève, 2002). Consultable en français sur : <http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actrav/publ/126/index.htm>

---

<sup>14</sup> ILO: *Safety and health in the fishing industry*, Rapport de travail pour la Réunion Tripartite sur La Sécurité et la Santé dans l'Industrie de la Pêche, Genève, 1999. Consultable en français sur : [www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/techmeet/tmfi99/tmfir.htm](http://www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/techmeet/tmfi99/tmfir.htm)

<sup>15</sup> ILO: *Draft guidelines on safety and health in shipbreaking*, Rapport pour la Réunion Interrégionale Tripartite d'Experts sur la Sécurité et la Santé dans la Démolition Navale pour certains Pays d'Asie et pour la Turquie, Bangkok, 20-27 May 2003 (Genève, 2003). Consultable sur : [www.ilo.org/public/english/protection/safework/sectors/shipbrk/draft\\_guide.pdf](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/sectors/shipbrk/draft_guide.pdf)

<sup>16</sup> Loewenson R. *Health impact of Occupational Risks in the Informal Sector in Zimbabwe*, ILO Genève, disponible sur : <http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/papers/infzimb/index.htm>

<sup>17</sup> ILO: *Decent work and the informal economy*, Rapport VI, Conférence Internationale du Travail, 90ème Session, Juin 2002, Genève. ISBN 92-2-112429-0. Consultable en français sur : <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf>

<sup>18</sup> LesFiches de données de l'OIT sur les Métiers (*ILO's International Hazard Datasheets on Occupations*) sont consultables sur : [www.ilo.org/public/english/protection/safework/cis/products/hdo/htmold/idhindex.htm](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/cis/products/hdo/htmold/idhindex.htm)  
Pour en savoir plus sur les risques par secteurs et les risques croisés entre les secteurs, voir <http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/hazardwk/index.htm>

<sup>19</sup> *Analysis of manual lifting tasks: a qualitative alternative to the NIOSH Work Practice Guide*, in American Industrial Hygiene Association Journal 50 (3) (1989). (ref: CIS-90-680).

<sup>20</sup> M. Frankenhaeuser, U. Lundberg & M. Chesney (ed.): *Women, Work and Health (stress and opportunities)*. The Plenum Series on Stress and Coping. Plenum Press. New York & London. 1991. Bernhard Badura and Ilona Kickbusch (ed.): *Health Promotion Research: Towards a new social epidemiology*. Publications régionales de l'OMS, Séries Europe No.37. OMS Bureau Régional pour l'Europe (Copenhague, 1991).

<sup>21</sup> Pour en savoir plus sur l'approche de la santé et de la sécurité au travail selon le sexe, voir les pages web spéciales de l'OIT à l'adresse [www.ilo.org/public/english/protection/safework/gender/womenwk.htm](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/gender/womenwk.htm)

<sup>22</sup> Voir les pages web du Programme International de l'OIT sur l'Élimination du Travail des Enfants (*Elimination of Child Labour, IPEC*) en français sur [www.ilo.org/public/french/standards/ipec](http://www.ilo.org/public/french/standards/ipec)  
et en particulier : Élimination des formes dangereuses de travail des enfants étape par étape <http://www.ilo.org/public/french/standards/ipec/download/etape.pdf>

<sup>23</sup> Pour en savoir plus sur les conséquences du VIF/SIDA pour le monde du travail, voir les pages de l'OIT : [www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids](http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids)  
Concernant son impact sur l'Afrique Sub-Saharienne, voir OIT : *Human capital and the HIV epidemic in sub-Saharan Africa*, Desmond Cohen (Genève, 2002). Consultable sur : [www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/download/pdf/wp2\\_humancapital.pdf](http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/download/pdf/wp2_humancapital.pdf)

<sup>24</sup> D'après le montant du PIB mondial calculé par la Banque Mondiale pour 2001 (31 283 839 millions de dollars US) – voir [www.worldbank.org/data/databytopic/GDP.pdf](http://www.worldbank.org/data/databytopic/GDP.pdf)

<sup>25</sup> Inter-American Development Bank : communiqué de presse du 20 Juin 2002. Consultable sur : [www.iadb.org/exr/prensa/2000/cp11900e.htm](http://www.iadb.org/exr/prensa/2000/cp11900e.htm)

---

<sup>26</sup> *Economics of the Working Environment*, Ministry of Social Affairs and Health, Finland 1997

<sup>27</sup> OSHA: *Add Value. To Your Business. To Your Workplace. To Your Life.* in *Job Safety and Health Quarterly*, Fall 2002 (Washington DC)

<sup>28</sup> IMD: *World Competitiveness Yearbook* (Lausanne). Information en ligne, voir [www02.imd.ch/wcy/](http://www02.imd.ch/wcy/)

<sup>29</sup> Le graphique correspondant qui utilise les données du Forum Économique Mondial est inclus dans le rapport de l'OIT *Decent Work – Safe Work*. Voir la note 1 ci-dessus.

<sup>30</sup> Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail: *Nouvel Instrument visant à améliorer la sécurité et la santé au travail et à accroître la compétitivité de votre entreprise*, communiqué de presse du 10 Sept. 2002 (Bilbao). En ligne en français et 10 autres langues européennes sur [http://agency.osha.eu.int/news/press\\_releases/index\\_fr.htm](http://agency.osha.eu.int/news/press_releases/index_fr.htm)

<sup>31</sup> Extrait de la publication OSHA citée dans la note 10 ci-dessus.

<sup>32</sup> Ministère Finlandais des Affaires Sociales et de la Santé: *The TYTA MODEL - Implement for Evaluating the Company's Working Environment Costs* (Tampere, 1999). Consultable sur : <http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/whpwb/econo/tyta.pdf>

Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail: *Inventory of socio-economic costs of work accidents* (Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities, 2002). ISBN 92-95007-67-0. Version anglaise complète sur :

<http://www.agency.osha.eu.int/publications/reports/207/en/index.htm>

Les points principaux (Bulletins 27 et 28, avec des tableaux de données téléchargeables) sont en ligne en français (et en 10 autres langues européennes) sur

<http://www.agency.osha.eu.int/publications/factsheets/27/fr/index.htm>

<http://www.agency.osha.eu.int/publications/factsheets/28/fr/index.htm>

The UK Health and Safety Executive propose un "ready reckoner" (*Reduce Risks, Cut Costs*) sur : [www.hse.gov.uk/costs/index.asp](http://www.hse.gov.uk/costs/index.asp)

<sup>33</sup> Organisation Mondiale de la Santé Bureau Régional pour l'Europe: *Towards good practice in health, environment and safety management in industrial and other enterprises*, Rapport pour la Troisième Conférence Ministérielle sur l'Environnement et la Santé, London 1999 (Copenhague, 1999). consultable sur :

[www.who.int/oeh/OCHweb/OCHweb/OSHpages/OSHDdocuments/ROs/EURO/Good%20Practice.pdf](http://www.who.int/oeh/OCHweb/OCHweb/OSHpages/OSHDdocuments/ROs/EURO/Good%20Practice.pdf)

<sup>34</sup> Global Reporting Initiative (GRI): *Sustainability Reporting Guidelines 2002* (Amsterdam, 2002). Consultable sur : [www.globalreporting.org/guidelines/2002.asp](http://www.globalreporting.org/guidelines/2002.asp)

<sup>35</sup> Guide de l'OIT sur les Systèmes de Gestion de la Sécurité et la Santé au Travail (*ILO Guidelines on Occupational Safety and Health Management Systems*) ILO/OSH 2001. Consultable sur : [www.ilo.org/public/english/protection/safework/managmnt/guide.ht](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/managmnt/guide.ht)

<sup>36</sup> En particulier la norme AA1000 d'Assurance qui a été instaurée le 25 Mars 2003. Voir [www.accountability.org.uk/news/default.asp?id=37](http://www.accountability.org.uk/news/default.asp?id=37)

<sup>37</sup> World Economic Forum and Prince of Wales International Business Leaders Forum: *Responding to the Leadership Challenge: findings of a CEO survey on global corporate citizenship*. Consultable sur : [www.weforum.org/pdf/GCCI/Findings\\_of\\_CEO\\_survey\\_on\\_GCCI.pdf](http://www.weforum.org/pdf/GCCI/Findings_of_CEO_survey_on_GCCI.pdf)

---

<sup>38</sup> Voir note 32 ci-dessus.

<sup>39</sup> Dans un discours à Genève le 28 Avril 2002, Workers' Memorial Day (*Journée du Mémorial des Travailleurs*)

<sup>40</sup> Les normes de l'OIT sont consultables en ligne sur [www.ilo.org/ilolex](http://www.ilo.org/ilolex), et en français sur : <http://www.ilo.org/ilolex/french/>  
Pour les principales normes de l'OIT sur la santé et la sécurité, voir : [www.ilo.org/public/english/protection/safework/standard.htm#cr](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/standard.htm#cr)

<sup>41</sup> Les Recueils de Directives Pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail sont consultables sur : [www.ilo.org/public/english/protection/safework/cops/english/index.htm](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/cops/english/index.htm)

<sup>42</sup> voir [www.who.int/pcs/index.htm](http://www.who.int/pcs/index.htm)

<sup>43</sup> ILO: *ILO standards related activities in the area of occupational safety and health* – Rapport pour une discussion générale basée sur une approche intégrée à la 91<sup>ème</sup> session (2003) de l'ILC. Publication prévue en Avril 2003 (Genève). Il sera disponible en ligne sur le site de l'OIT ([www.ilo.org](http://www.ilo.org)). Une base de données extraite des résultats de l'enquête sera aussi disponible sur le site et sur CD-ROM.

<sup>44</sup> Dans un discours prononcé à New York le 28 Avril 2002, Workers' Memorial Day (*Journée du Mémorial des Travailleurs*). [www.ilo.org/safework](http://www.ilo.org/safework).